Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260330-2026_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage de la convocation
24/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 19

Votes
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/027

L'an 2026 et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, Mme PETTON Lucile, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s :

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : MAHO Jessie

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE FIXER** à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, en plus du président, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Sont élus à cet effet :
- Mme OLLIVIER Solène, Mme LAURENT Delphine, Mme RESCOURIO Anne-Claire et Mme PERROTIN Marie Pierre.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,